

Directive Cadre sur l'Eau
District Corse

Registre des zones protégées

Zones désignées pour le captage d'eau
destinée à la consommation humaine

Eaux souterraines

- Captage avec DUP
- Captage sans DUP

(Points situés au lieu de prélèvement)

Eaux superficielles

- 1 ou plusieurs captages

(Points situés au centre de la commune
du lieu de prélèvement)

Masses d'eau*

□ Limites de bassin

— Cours d'eau

■ Eaux de transition

■ Eaux côtières

■ Plans d'eau

Echelle : 1/550 000 ème

Sources : DRASS Rhône-Alpes - Agence de l'eau RMC - MEDD

Copyright : IGN BD Carthage

* Les masses d'eau eaux souterraines ne sont pas représentées à ce format pour une meilleure lisibilité de la carte.

